

Le chauffage au bois

L'utilisation des appareils de chauffage au bois comme chauffage d'appoint est populaire. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil. D'ailleurs c'est durant les mois d'hiver que les feux de cheminées sont les plus fréquents.

Des professionnels pour installer et inspecter

- Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.
- Faites inspecter le foyer et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel.
- Faites inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud.

Le ramonage pour éliminer la créosote

- La créosote est un dépôt croûteux formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.
- Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an. Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

- Évitez de brûler du bois traité ou peint, du plastique et autres déchets. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner.
- N'utilisez pas d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- Cessez l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.
- Utilisez toujours le pare-étincelle lorsqu'on brûle du bois.
- Ne suspendez pas d'objets à l'âtre comme des bas de Noël. Ils pourraient prendre feu.
- Installez les décorations de Noël ou d'Halloween loin des appareils de chauffage.
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil.

- Assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil soient non combustibles.
- Assurez-vous que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

D'autres précautions importantes

- Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures
- Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol.
- Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.
- Retirez régulièrement les cendres de votre poêle à bois. Entrez-les dans un récipient de métal avec couvercle car un tison exposé à l'air libre peut facilement enflammer de l'herbe, des feuilles ou un arbre. Placez toujours le récipient à une bonne distance de la maison et des bâtiments environnants.
- Pour se débarrasser des cendres de poêle, il faut s'assurer que les cendres soient bien refroidies avant de les déposer aux vidanges. Quand on est sûr et certain qu'il n'y a plus de danger, il est recommandé de les mettre dans des sacs de plastique bien scellés et assez épais pour qu'il n'y ait pas de rupture.

Si le feu prend dans la cheminée...

- Fermez la clé;
- Sortez immédiatement;
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

Pour votre information, la Régie n'offre pas le service de ramonage et nous n'avons pas non plus de banque de nom de personnes qui offre ce service. Vous devez vous trouver un ramoneur. La raison est que nous ne pouvons pas être responsable de ce service car nous n'avons pas de formation en ce domaine. S'il s'avérait que votre bâtiment passe au feu et que ce soit un feu de cheminée, nous en serions responsable car nous n'avons pas de ramoneur certifié.
